

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/16**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 011-211103015-20240321-DEL202416-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 11 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Thierry CAMBRY, Antoine ARCO, Pascale PÉANY, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN.

PROCURATIONS : Laurence MORATO-CARBOU à Gérard PEYROT, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET.

ABSENTS : Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Acquisition d'un bien par voie de préemption.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 8 septembre 2015 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Puichéric,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°2024/03, reçu le 5 février 2024, adressée par maître DAVID, notaire à Lézignan Corbières, en vue de la cession moyennant le prix de 6 000 €, d'une propriété sise à PUICHERIC 11700, cadastrée section A 364 et A 1407, au 3 impasse du Centenaire, d'une superficie totale de 52 m² appartenant à M^{me} Carole LEURS,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 novembre 2021 portant lancement d'une étude préalable à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

Considérant l'engagement du conseil municipal dans une démarche de revitalisation et de réhabilitation du cœur de village et sa volonté de mettre en place un plan d'action (en cours d'élaboration) en faveur de la rénovation de l'habitat, l'amélioration du cadre de vie mais aussi la mise en valeur du patrimoine et des espaces publics, tout en tenant compte de la situation et de l'image de la commune au sein de son territoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

• **Décide :**

- L'acquisition par voie de préemption d'un bien situé à PUICHERIC 11700, cadastrée section A 364 et A 1407, au 3 impasse du Centenaire, d'une superficie totale de 52 m² appartenant à Mme Carole LEURS.
- La vente se fera au prix de 6 000 €.
- Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

- Le règlement de la vente interviendra dans les quatre mois, à compter de la notification de la présente décision.
- Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 21 mars 2024
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,



Christine PÉANY.

*Le secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.*